



DECISION DU MAIRE

N° D 2025_014

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : Signature d'une offre de raccordement électrique avec la Société ENEDIS
Raccordement de la salle Prad Ar Stivell

Le Maire de SAINT HERNIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°022/2020 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que la Commune procède actuellement à de lourds travaux de réhabilitation et d'extension de la salle Prad Ar Stivell pour en faire un tiers lieu à dimension culturelle ;

Considérant qu'il est nécessaire de raccorder ce nouvel équipement au réseau public de distribution d'électricité ;

Considérant qu'à cette fin, il convient de signer l'offre de raccordement avec la société ENEDIS ;

DECIDE

Article 1 : de signer l'offre de raccordement n° 71576275 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Puissance de raccordement : 36 kVA
- ✓ Technique de raccordement : Branchement complet aéro-souterrain
- ✓ Type de raccordement : Point de livraison situé dans les locaux de l'utilisateur
- ✓ Tension de raccordement : 400 V entre phases
- ✓ Coût : 1 382,40 € HT, soit 1 658,88 € TTC

Article 2 : Conformément à l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) ou via l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification

Saint-Hernin, le 10 juillet 2025

Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

